## DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

## SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION

DRAAF NOUVELLE AQUITAINE - SRAL

15 rue Arthur Ranc – 86020 POITIERS CEDEX

## DEMANDE D'AGRÉMENT ANNUEL TAUPES 2026

A retourner dûment complété avant le 31/12/2025 à sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Conformément à l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions générale d'emploi de certains fumigants en agriculture, je sollicite l'agrément pour effectuer des fumigations en utilisant des produits phytopharmaceutiques générateurs de phosphure d'hydrogène pour l'année 2026 :

N° Agrément applicateur de produits phytopharmaceutique OPÉRATEUR(S) CERTIFIE(S) - Nom Prénom  CONDITION D'UTILISATION DES GAZ :  Adresse du site de stockage de PH3 si différente de l'adresse		N° Certificat	Date échéance
Ville :  Portable :  O'Agrément applicateur de produits phytopharmaceutique OPÉRATEUR(S) CERTIFIE(S) - Nom Prénom  CONDITION D'UTILISATION DES GAZ :  Adresse du site de stockage de PH3 si différente de l'adresse	ues en prestati	N° Certificat	Date échéance
Portable : Condition de la company de la com	ues en prestati	N° Certificat	Date échéance
N° Agrément applicateur de produits phytopharmaceutique OPÉRATEUR(S) CERTIFIE(S) - Nom Prénom  CONDITION D'UTILISATION DES GAZ :  Adresse du site de stockage de PH3 si différente de l'adresse	ues en prestati	N° Certificat	Date échéance
OPÉRATEUR(S) CERTIFIE(S) - Nom Prénom  CONDITION D'UTILISATION DES GAZ :  Adresse du site de stockage de PH3 si différente de l'adresse		N° Certificat	Date échéance
CONDITION D'UTILISATION DES GAZ :  Adresse du site de stockage de PH3 si différente de l'adres	se du siège soc		Date échéance
CONDITION D'UTILISATION DES GAZ :  Adresse du site de stockage de PH3 si différente de l'adresse  CP :  Ville :	se du siège soci	al :	
Adresse du site de stockage de PH3 si différente de l'adress	se du siège soci	al :	
Adresse du site de stockage de PH3 si différente de l'adress	se du siège soci	al :	
Adresse du site de stockage de PH3 si différente de l'adress	se du siège soc	al:	
	se du siège soc	al :	
CP: Ville:			
CP: Ville:			
ATTESTATION SUR L'HONNEUR :			
J'atteste être en possession du matériel, non périmé por PH3 à savoir :	ur l'année 2026	nécessaire pour la fumigat	ion des taupes à l'aide de
• le matériel d'application : sonde et canne (qui p			*
<ul> <li>le matériel de protection individuelle (masque e</li> <li>le matériel de détection,</li> </ul>	et cartouche)	<ul><li>date de péremption :</li><li>date de péremption :</li></ul>	
J'atteste être en possession d'un matériel de détection éle	octroniquo	adto do poromption .	
·	ectionique.		
* Cf Code Rural, article L254-1			
Date de la déclaration : Signatu	ıre :		

## Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT :

2. Pour les entreprises qui effectuent des applications en prestataires de service joindre l'agrément de l'entreprise (cf. code rural, article L 254-1)

<sup>1.</sup> Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année 2026 mentionnant son extension à l'usage des fumigants tel que prévu dans l'arrêté sus visé.